



## **Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee)**

### **Tarifs**

#### Contenu

1. CHAMP D'APPLICATION	2
2. FRAIS ET FORFAITS	2
2.1 Frais de transaction	2
2.2 Forfait de base Nominee	3
2.3 Forfait de base pour les transactions électroniques Terravis	3
2.4 Autres frais	3
3. FACTURATION	3

Applicable à partir du 1.1.2018 jusqu'au 31.12.2019

## 1. Champ d'application

Les présents Tarifs règlent les frais à acquitter par les parties pour la gestion fiduciaire des cédulas hypothécaires de registre. Les tarifs indiqués s'entendent hors TVA de 7,70% et sont dus dès l'activation de la banque.

## 2. Frais et forfaits

### 2.1 Frais de transaction

Type de transaction	Prix		Facture par	Type de règlement
Constitution de cédulas hypothécaires de registre	CHF	7.00	Transaction	Electronique
	CHF	23.00	Transaction	Papier
Augmentation d'une cédula hypothécaire	CHF	7.00	Transaction	Electronique
	CHF	23.00	Transaction	Papier
Transaction foncière générique <sup>1</sup>	CHF	45.00	Transaction	Electronique
	CHF	45.00	Transaction	Papier
Rachat de crédits	CHF	10.00	Transaction	Electronique
Transfert à un tiers	CHF	7.00	Transaction	Electronique
	CHF	23.00	Transaction	Papier
	CHF	1.00	Cédula hypothécaire	Compt.en dépôt
Changement de créancier à SIX SIS	CHF	23.00	Transaction	Papier
Enregistrement Nominee	CHF	23.00	Cédula hypothécaire	Compt.en dépôt
Radiation Nominee	CHF	23.00	Cédula hypothécaire	Compt.en dépôt
Correction comptable <sup>2</sup>	CHF	23.00	Cédula hypothécaire	Compt.en dépôt
Information office du registre foncier	CHF	7.00	Transaction	Electronique
	CHF	23.00	Transaction	Papier
Consentement créancier	CHF	7.00	Transaction	Electronique
		23.00	Transaction	Papier
Changement de propriétaire	CHF	10.00	Transaction	Electronique
Commande extraits du registre foncier	CHF	23.00	Extrait	manuel
Transfert de dépôt Nominee	CHF	1.00	Cédula hypothécaire	Compt.en dépôt

<sup>1</sup> Jusqu'à la mise en service des fonctions élargies dans le processus «Mutation d'une cédula hypothécaire» et des «transactions foncières génériques», le prix appliqué est de CHF 33.- par transaction.

<sup>2</sup> Jusqu'à la mise en service des fonctions élargies dans le processus «Correction comptable», le prix appliqué est de CHF 15.- par cédula hypothécaire de registre.



Les frais de transaction comprennent les frais de port. Le type de règlement (par voie électronique ou manuel/sur papier) dépend du raccordement des offices du registre foncier et des notaires au système Terra-vis.

## 2.2 Forfait de base Nominee

Forfait de base	0,0032%
-----------------	---------

Sur la base du montant total du gage des cédulas hypothécaires gérées à titre fiduciaire pour le compte du participant.

Le forfait de base Nominee est facturé sur une base mensuelle. Le nouveau calcul s'effectue chaque trimestre sur la base du montant du gage au [31.03.]; [30.06.]; [30.09.] et au [31.12.], mais au minimum CHF 2'400.

Durant la période allant de 2018 à 2019, un taux de croissance annuel maximal de 20% des montants mis en gage sera pris en compte pour le calcul du forfait de base pour tous les clients, dès que le changement de créancier de masse est achevé.

## 2.3 Forfait de base pour les transactions électroniques Terravis

Forfait de base	0,0002%
(50% de rabais sur le taux ordinaire de 0,0004% pour les instituts de crédit)	

Sur la base du volume hypothécaire total de l'institut de crédit sur la foi des statistiques de la BNS à la fin de l'année précédente dans les cantons raccordés aux transactions électroniques Terravis (eGVT).

## 2.4 Autres frais

Les frais et émoluments facturés à SIX SIS par des services et des notaires dans le cadre de transactions Nominee seront facturés en sus.

## 3. Facturation

La facture est établie par SIX Terravis et majorée de la TVA au taux de 7.70%.